

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00713 Numéro SIREN : 306 590 233 Nom ou dénomination : A.M.S.V.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/030019

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/030019**
n° de gestion : **1976B00713**
n° SIREN : **306 590 233 RCS Lyon**

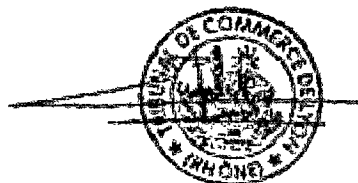
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 16/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M.S.V. - Société par actions simplifiée
rue Des Bruyères Zone Artisanale de Mariage 69330 Pusignan -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5516634

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	11 434		11 434	11 434		
	Autres immobilisations incorporelles	23 265	14 394	8 871	6 313	2 557	40.51
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	70 072	70 072				
	Constructions	443 942	442 095	1 847	5 310	-3 463	-65.21
	Installations techniques, matériel et outillage	1 351 717	1 043 782	307 935	15 663	292 272	NS
	Autres immobilisations corporelles	283 865	255 225	28 640	40 450	-11 810	-29.20
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	17 585		17 585	10 707	6 878	64.23
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	19 529		19 529	19 529		
	Total II	2 221 409	1 825 568	395 841	109 407	286 434	261.81
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	143 249		143 249	179 351	-36 102	-20.13
	En-cours de production de biens	327 360		327 360	444 890	-117 530	-26.42
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	328 642		328 642	291 938	36 704	12.57
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				725	-725	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	510 353		510 353	477 787	32 566	6.82
	Autres créances	634 928		634 928	676 102	-41 174	-6.09
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	108 000		108 000	108 000		
	Disponibilités	604 077		604 077	585 553	18 523	3.16
	Charges constatées d'avance (3)	7 682		7 682	7 218	464	6.43
	Total III	2 664 291		2 664 291	2 771 565	-107 274	-3.87
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 885 700	1 825 568	3 060 132	2 880 972	179 161	6.22

(1) Dont droit au bail

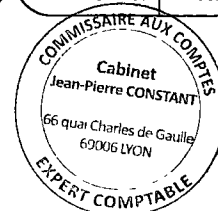
(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

19 529

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC



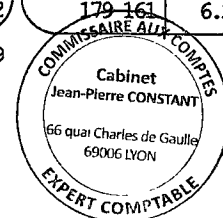
BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000)	350 000	350 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	35 000	35 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 057 462	883 137	174 325	19.74
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	147 379	174 325	-26 946	-15.46
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	8 271	10 672	-2 401	-22.50
	Provisions réglementées				
	Total I	1 598 111	1 453 134	144 978	9.98
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 300	4 300		
	Provisions pour charges				
	Total III	4 300	4 300		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	303 834	19 216	284 618	NS
	Concours bancaires courants	1 622	1 870	-247	-13.24
	Emprunts et dettes financières diverses	76 102	146 597	-70 495	-48.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	762 461	916 274	-153 813	-16.79
	Dettes fiscales et sociales	310 102	336 824	-26 722	-7.93
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 600	2 758	842	30.55
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 457 721	1 423 538	34 183	2.40
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 060 132	2 880 972	179 161	6.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 389 452

1 417 869



COMPTE DE RESULTAT

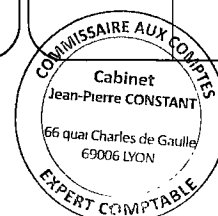
	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	4 234 577	1 274 330	5 508 907	5 960 560	-451 653	-7.58
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	4 234 577	1 274 330	5 508 907	5 960 560	-451 653	-7.58
Production stockée			-80 826	55 175	-136 001	-246.49
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			214	4 966	-4 752	-95.68
Autres produits			18 691	19 675	-984	-5.00
Total des Produits d'exploitation (I)			5 446 986	6 040 376	-593 390	-9.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 566 027	1 853 603	-287 575	-15.51
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			36 102	-18 524	54 626	294.89
Autres achats et charges externes *			1 764 857	2 108 017	-343 160	-16.28
Impôts, taxes et versements assimilés			75 018	80 660	-5 642	-7.00
Salaires et traitements			1 234 699	1 265 062	-30 363	-2.40
Charges sociales			459 831	465 728	-5 898	-1.27
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			88 073	40 742	47 331	116.17
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			294	934	-640	-68.49
Total des Charges d'exploitation (II)			5 224 901	5 796 222	-571 321	-9.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			222 086	244 154	-22 069	-9.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	297	378	-80	-21.29
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	14	13	1	5.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	311	391	-80	-20.40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 214	160	1 054	659.12
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 214	160	1 054	659.12
2. Résultat financier (V-VI)	-903	231	-1 134	-491.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	221 183	244 385	-23 202	-9.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 401	3 098	-697	-22.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 401	3 098	-697	-22.50
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 401	3 098	-697	-22.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	50 374	55 550	-5 176	-9.32
Impôts sur les bénéfices (X)	25 831	17 608	8 223	46.70
Total des produits (I+III+V+VII)	5 449 699	6 043 865	-594 167	-9.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 302 320	5 869 540	-567 220	-9.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	147 379	174 325	-26 946	-15.46

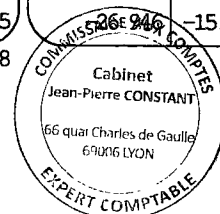
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 060 132.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 508 906.95 Euros et dégageant un bénéfice de 147 378.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 15 399 € pour la période allant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 62 769 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	62 769
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	62 769

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 654		6 045
Terrains	70 072		
Constructions sur sol propre	31 230		
Constructions sur sol d'autrui	412 712		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	990 325		361 392
Installations générales agencements aménagements divers	215 225		
Matériel de transport	52 189		193
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 258		
TOTAL	1 788 011		361 585
Autres participations	10 707		6 878
Prêts, autres immobilisations financières	19 529		
TOTAL	30 236		6 878
TOTAL GENERAL	1 846 901		374 508

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			34 699	34 699
Terrains			70 072	70 072
Constructions sur sol propre			31 230	31 230
Constructions sur sol d'autrui			412 712	412 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 351 717	1 351 717
Installations générales agencements aménagements divers			215 225	215 225
Matériel de transport			52 382	52 382
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 258	16 258
TOTAL			2 149 596	2 149 596
Autres participations			17 585	17 585
Prêts, autres immobilisations financières			19 529	19 529
TOTAL			37 114	37 114
TOTAL GENERAL			2 221 409	2 221 409

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 907	3 488		14 394
Terrains	70 072			70 072
Constructions sur sol propre	31 230			31 230
Constructions sur sol d'autrui	407 402	3 463		410 865
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	974 662	69 120		1 043 782
Installations générales agencements aménagements divers	181 755	9 060		190 815
Matériel de transport	51 213	321		51 534
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 254	2 622		12 876
TOTAL	1 726 588	84 586		1 811 173
TOTAL GENERAL	1 737 494	88 073		1 825 568

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 488				
Constructions sur sol d'autrui	3 463				
Instal.techniques matériel outillage indus.	69 120				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 057	6 003			
Matériel de transport	321				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 622				
TOTAL	78 583	6 003			
TOTAL GENERAL	82 070	6 003			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 300				4 300
TOTAL	4 300				4 300
TOTAL GENERAL	4 300				4 300

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 529	19 529	
Autres créances clients	510 353	510 353	
Personnel et comptes rattachés	11 240	11 240	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 824	5 824	
Impôts sur les bénéfices	58 723	58 723	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 500	37 500	
Divers état et autres collectivités publiques	1 590	1 590	
Débiteurs divers	520 051	520 051	
Charges constatées d'avance	7 682	7 682	
TOTAL	1 172 492	1 172 492	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	305 456	237 187	68 269	
Fournisseurs et comptes rattachés	762 461	762 461		
Personnel et comptes rattachés	169 280	169 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 404	98 404		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 179	13 179		
Autres impôts taxes et assimilés	29 239	29 239		
Groupe et associés	76 102	76 102		
Autres dettes	3 600	3 600		
TOTAL	1 457 721	1 389 452	68 269	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	343 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 882			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	14 594			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	53.3537	6 560			6 560

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	11 434			11 434	
Total	11 434			11 434	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	10 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art 831-2)

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclu de la valorisation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 810
Autres créances	1 590
Disponibilités	82
Total	10 481

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 622
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 944
Dettes fiscales et sociales	225 558
Total	277 124

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 682
Total	7 682

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	2
Ouvriers	26
Total	33

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			808 000	19 554	827 554
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			267 096	13 037	280 133
- dotations de l'exercice			115 429	1 222	116 651
Total			382 525	14 259	396 784
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			529 913	27 540	557 453
- exercice			165 589	1 620	167 209
Total			695 502	29 160	724 662
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			109 041		109 041
- entre 1 et 5 ans			164 509		164 509
Total			273 550		273 550
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			8 080		8 080
Total			8 080		8 080

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

Les engagements de mise à la retraite des salariés sont couverts par un contrat souscrit auprès de l'Apicil.

Un abondement de 8 000 euros a été versé au cours de l'exercice.

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 Euros

Siège social :

Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN

306 590 233 R.C.S. LYON



PROPOSITION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2019** à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 MARS 2020 :

↳ **Bénéfice net 147.378,96 Euros intégralement au poste AUTRES RÉSERVES.**

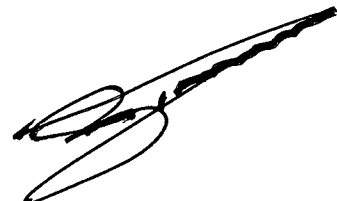
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter intégralement au poste AUTRES RÉSERVES le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2019 s'élevant à **147.378,96 Euros**.

L'Assemblée Générale prend acte des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT Pour les personnes physiques
30/09/2018	0 €	0 €
30/09/2017	50.184 €	1.683,00 €
30/09/2016	36.080 €	1.210,00 €

Le Président,
S.A.R.L. CALM
représentée par Christian BROCARD



A.M.S.V.

Société par Actions Simplifiée au capital de 350 000 €

Siège social :
Rue des Bruyères – ZA de Mariage
69330 PUSIGNAN

SIREN : 306 590 233

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2019



Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.S.V. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 mars 2020

Cabinet JP. CONSTANT
Nicolas PRIEST
Commissaire aux comptes